

financement des partis politiques, de moderniser et d'adapter toutes nos lois? Aucune ne fait exception, que ce soit sur le plan de la communication, de la culture, de l'économie, de la finance, de la fiscalité, qu'on se souvienne de la profonde réforme fiscale que nous avons votée à la Chambre.

Un seul domaine pourtant, depuis au-delà de 25 ans, n'a pas été modernisé, n'a pas été amélioré, n'a pas été adapté, et c'est notre Code canadien du travail. C'est le seul domaine sur lequel on ne se penche pas véritablement pour adapter nos méthodes de négociations, nos méthodes d'arbitrage, à des conflits modernes qui ont des causes modernes, comme l'automatisation.

Je vois le ministre des Postes (M. Mackasey) qui est présent, et qui mène avec un leadership remarquable un conflit dans le domaine des postes. Eh bien, madame le président, cela démontre une fois de plus que le ministre actuellement n'a pour toute porte de sortie que l'utilisation du processus vieillot des griefs, qui prend—et là-dessus les chefs syndicaux ont raison—un temps énorme. De sorte que les postiers n'ont pas d'autre choix que de recourir à la violence, et de s'exclure volontairement du système démocratique, parce qu'ils n'y croient plus, parce que c'est dépassé, parce que ça prend trop de temps.

Madame le président, la raison pour laquelle nous avons présenté aujourd'hui cette motion que je crois positive, et que nous avons demandé à notre collègue de Kamouraska de le faire, c'est qu'il connaît ce domaine. C'est précisément pour sensibiliser le Parlement à la situation de conflit que nous connaissons constamment d'un océan à l'autre. Et je tiens à faire remarquer à mes collègues des autres provinces que ces conflits ne sont pas particuliers au Québec, que c'est important de le noter, que cette occasion aujourd'hui doit précisément nous faire réfléchir positivement pour convaincre le ministre de moderniser la loi de façon large, de façon moderne pour l'adapter aux situations modernes que nous vivons.

Madame le président, c'est extrêmement important. L'automatisation, l'électronique remplace de plus en plus l'homme. On pense de plus en plus à réduire les heures de travail, à améliorer les conditions de travail, à réduire les heures d'une semaine de travail, pour les ouvriers, précisément parce que la machine prend la place de l'homme.

Comme deuxième étape, il faudra inévitablement, après avoir modernisé nos institutions de négociation, s'attaquer à notre système de sécurité sociale pour donner un revenu aux travailleurs qui auront été remplacés par la machine.

Madame le président, faudra-t-il atteindre la situation ridicule où les chefs syndicaux demandent de mettre les machines dehors sous prétexte d'assurer une sécurité d'emploi.

Voilà à quel point ridicule nous en sommes rendus! Cela démontre que la source du mal des travailleurs c'est un manque de revenus ou de sécurité de revenus, et non pas tellement la sécurité d'emploi.

Voilà pourquoi, madame le président, nous sommes heureux non seulement d'avoir suscité ce débat, mais aussi d'avoir entendu des commentaires utiles des deux côtés de cette Chambre. C'est la troisième fois que nous suscitons un tel débat à la Chambre pour parler de participation des travailleurs aux bénéfices, que nous parlons du chômage, qui se situe particulièrement chez les jeunes qui, eux, veulent travailler pour une plus grande satisfaction du travail.

Contrairement à plusieurs de nos parents, madame le président, c'est la troisième fois que nous revenons à la

### L'ajournement

charge. Nous allons revenir de nouveau, mais nous sommes très heureux de la réaction d'aujourd'hui à cette motion, dans l'espoir qu'elle contribuera à rallier toutes les bonnes volontés qu'il y a dans le parlement et dans le pays, afin que finalement on s'unisse pour bâtir notre pays et qu'on arrête d'avoir de ce genre de «record», où il y a plus de jours-hommes en grève que de gens qui travaillent. Lorsque nous avons un taux de chômage comme nous avons, un si vaste pays et une si petite population, madame le président, nous ne pouvons pas nous permettre, dans un état de crise économique comme celle que nous connaissons présentement, de faire le jeu de chefs syndicaux qui abusent ou de politiciens qui s'amuse à «gimmicker» avec les chefs syndicaux.

Voilà pourquoi je pense que le gouvernement fédéral devrait faire preuve de leadership dans notre pays dans ce domaine.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. Comme il est 10 heures du soir, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en conformité...

**M. Olivier:** Je voudrais faire un rappel au Règlement, madame le président, avant que vous signaliez qu'il est 10 heures.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) fait un rappel au Règlement.

**M. Olivier:** C'est peut-être un détail, madame le président, mais à ma droite, il est 10 h 02, en face de moi il est 10 h 05, et derrière moi il est 10 h 01. Il faudra peut-être voir à cela un jour.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Ceci a déjà été soulevé dans le passé.

**M. Fortin:** J'invoque le Règlement, madame le président.

● (2200)

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) invoque le Règlement.

**M. Fortin:** Je tiens à remercier l'honorable député de Longueuil qui surveille les heures, probablement parce qu'il était très intéressé à ce que les créditistes disaient. Je l'en remercie.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** Comme il est 10 heures du soir, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.